



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de la Convocation : 05 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 juin à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

*Étaient présents : Mesdames, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE*

*Messieurs Jean-Paul DUFOUR (arrivé après le point 1), Daniel BRESSAND, Daniel BOUCHARD, Denis FENEON, Christian GENDRE (arrivé après le point 2), Dany GRANDJEAN, Alain GRIVOT,*

*Étaient excusés : Mesdames Caroline CORREIA, Aurore DUTARTRE Alexandra BONOT, Monsieur Serge THIRARD (ayant donné pouvoir à Patrick Monin)*

*Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE*

### **ETAT CIVIL**

Naissance, Décès : Naissance de Lili Dessalle le 29 mai à 22h15

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

---

#### **1. Plateforme de dépôt des marcs. Présentation par les viticulteurs**

Le Maire donne parole à Messieurs Jean-Yves BLANCHARD et Denis MOREAU. Le projet de construction d'une plateforme de ramassage des marcs sur la parcelle n°E733 vient du fait que les 3 installations présentes sur la commune et appartenant à 3 viticulteurs ne sont plus aux normes. Le projet consiste à créer un dépôt commun financé par la CUMA. La plateforme ferait 150 m<sup>2</sup> et la cuve enterrée pour récupérer les jus ferait 50 hectolitres. Les 8 viticulteurs référencés sur la commune doivent adhérer au projet ce qui représente 100 ha de vignes et 140 tonnes de marc soit un passage par jour par viticulteur sur la période des vendanges. La commune pourrait utiliser la plateforme le reste de l'année. Cette plateforme deviendrait l'unique point de collecte sur la commune.

Sous réserve des autorisations d'urbanisme pour les travaux, et de l'avis des services de la Préfecture pour la légalité de la convention,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation du projet de dépôt des marcs sur la parcelle E733,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

#### **2. Local commercial : avant-projet**

L'ordre du jour est modifié de manière à entendre les interlocuteurs.

Le Maire expose une réflexion portée sur l'ancienne épicerie. Un projet alimentaire bio et local permettant non pas de faire concurrence aux commerces Azéens mais de proposer une offre nouvelle. Deux propositions sont intervenues. Un regroupement de producteurs locaux bio et un administré souhaitant implanter une fromagerie.

La Parole est donnée à Julien Thiriet, éleveur de chèvres. Son projet consiste à un regroupement de producteurs pour proposer des offres bio et d'adjoindre de l'artisanat local (fromage de chèvre, viande, maraîchage, farine). Ce serait un magasin de producteurs tenu par permanences. Ils

pourraient proposer des animations afin de faire connaître leurs métiers. Pas de gros investissements à prévoir.

La parole est ensuite donnée à Pierre GUILLOT. Son projet consiste à implanter une fromagerie et de proposer une ouverture du lundi au dimanche, d'adjoindre d'autres produits comme les vins, le miel bio, les arts de la table, du snacking, et de compléter ce service de vente par la création d'un point relais colis.

### **3. Rendu du document unique.**

Un premier rendu concerne le poste d'Agent technique. Plusieurs formations sont à prévoir (conduite d'un tracteur, suivi de l'assainissement collectif, chaufferie).

### **4. Résultat appel d'offre assainissement**

La parole est donnée à Jean-Paul DUFOUR. A l'issue de la date de remise des offres au 03 juin 2019 à 12h, la commission a procédé à l'ouverture des offres le 06 juin 2019, en présence de Michel DASILVA du Cabinet GELIN, Maître d'œuvre. Il a été dénombré six offres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à retenir l'entreprise THIVENT,

A SIGNER et A NOTIFIER le marché à l'entreprise retenue ainsi que les ordres de service et tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération,

A SIGNER les demandes de subventions, les pièces du dossier et de solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, au taux maximum mobilisable ;

RAPPELLE que les crédits budgétaires seront prévus au budget assainissement 2019.

### **5. Devenir du foyer des Perrières**

Le foyer des Perrières déménagera d'ici 5 ans pour cause de problème d'accessibilité et de médicalisation. En effet, les résidents vieillissent et nécessitent une prise en charge médicale importante. Plusieurs pistes sont à l'étude par la Préfecture, le département entre autre pour l'aménagement et l'utilisation de ce bien.

### **6. Rendu avec l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale**

Rendu avec Monsieur Jérôme FRANCOIS, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale. Le Maire expose que pour la rentrée 2019, il reste une classe vide et non utilisée. L'Inspecteur propose l'accueil pour une année d'une classe de l'IME de Cruzille. C'est une classe d'insertion et d'inclusion. La Directrice de l'école a été consultée et approuve ce projet. Le Maire rencontrera de nouveau l'Inspecteur Départemental Mardi 18 juin 2019.

Le Conseil Municipal après délibération,

APPROUVE le projet d'accueil d'une classe de l'IME pour la rentrée 2019 pour une année.

### **7. Ecole / Restaurant scolaire : point sur le chantier**

Le plâtrier a fait des erreurs, il n'a pas réalisé le plafond en plaques acoustiques. Une proposition a été faite par Monsieur BASSIN, de faire des cadres en bardage en bois dans les sas.

Dans le réfectoire : Devis supplémentaire pour le flocage du plafond pour 1300 euros.

Les tuyaux de chauffage ont été coupé par erreur.

### **8. Rizerolles : projet d'aménagement**

*Retiré de l'ordre du jour car le document modifié ne nous est pas parvenu.*

### **9. Au fil du mois**

### **10.**

- **Commissions communales et intercommunales**

18/05 : fleurissement

22/05 : rencontre préfecture foyer des Perrières. MBA, conseil communautaire

26/05 : Elections européennes

27/05 : Rencontre épicerie

04/06 : Commission sociale

06/06 : Ouverture des plis, marchés assainissement.

- **Autres rencontres**

19/05 : course Donzy/Azé21/05 : démonstration zindoc

## **11. Questions diverses**

### **Droit de préemption urbain : parcelle E997**

Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### **Problème résidence des tilles**

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu des habitants de la « Résidence des Tilles » sur des dysfonctionnements constatés avec leur bailleur.

Michèle MONTANGE accompagnera Monsieur le Maire à une réunion organisée par les habitants de la « Résidence des Tilles ».

### **Avis des domaines : Valeur du terrain cédé au SDIS**

Le SDIS nous informe que France Domaine a évalué les Parcelles C1715, C1717 et C1719 à 47400 euros.

### **Courrier de Mr Galan reçu le 03/06**

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Galan sur le ramassage des ordures ménagères. Un courrier sera fait au service de Maconnais-Beaujolais Agglomération pour concilier la demande des administrés concernés.

### **Devis pour sac déjections canines**

Le Maire propose le devis pour la pose de sac pour les déjections canines.

Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce devis.

### **Marché : demande pour vente de saucissons**

Le Maire expose la demande d'un vendeur ambulant pour la vente de saucissons.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne souhaite pas accorder le droit de vente au débarras. Cela causerait une concurrence directe avec notre commerce local.

### **EDF : fermeture de toutes les agences en 2019.**

Le Maire donne lecture d'un courrier électronique de la part d'EDF sur la fermeture des agences EDF en 2019. Une communication sera faite sur le site internet de la Commune.

### **Demande d'autorisation de tournage sur le terrain de Ball-trap, entre le 27 et le 30 juillet**

Le Maire donne lecture du courrier d'un producteur pour la réalisation d'un clip musical. Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation du clip musical.

### **Arrêté préfectoral organisant la lutte contre la flavescence dorée,**

La commune d'Azé n'est pas touchée par la flavescence dorée. Aucun traitement n'est prévu.

## Maitre Julie Machado rejoint l'office notarial de Maitres Corget et Paris

### Randonnée la pano le dimanche 23 juin à Péronne

#### 12. Tour de table :

Daniel BRESSAND :

- Quand sera revu le PLU ? Le Maire répond qu'une concertation va être menée pour réfléchir aux orientations possibles dès cette fin d'année.
- Le sol de l'agorespace est abimé. Le Maire répond que nous devons faire le point sur les travaux à réaliser.

Daniel BOUCHARD :

- L'équipe du PPC remercie la Commune d'être venue les dépanner.
- Quand reprend l'Agent d'entretien. Le Maire répond début juillet 2019.
- Le Château de Fleurville s'est fait référencer sur les panneaux à lames de la commune. Ces panneaux ne servent que pour les commerces Azéens.
- Les horaires de la piscine ne figurent pas sur le site internet de la Commune. La réponse de Monsieur Bressand confirme son affichage sur le site de la commune et sur le tableau d'affichage de la Commune.
- Le terre-plein aux Beluzes n'est pas désherbé, il est rappelé par Monsieur DUFOUR que l'entretien incombe à la DRI et que nous ne devons plus utiliser de pesticide.

Jean-Paul DUFOUR :

- Rénovation de la plaque du Moulin Piquet par l'entreprise Ancelle. Elle sera remise en place à l'occasion de la cérémonie des batailles d'Azé le 30 juin.
- Le carrelage a commencé aux toilettes publiques. Le devis pour la plomberie va être renégocier et les travaux vont commencer prochainement. Les travaux d'électricité seront réalisés par l'entreprise DEVELEY Xavier. Etat des lieux réalisé dans l'appartement Rue Basse ; un dégât des eaux a abimé le plafond. Un radiateur cassé dû au gel. Véronique DUFETRE demande si l'installation peut être touchée également. L'installateur sera chargé de faire les travaux de changement de radiateur à la charge de la locataire. Un nouveau locataire prendra le logement mais il faut installer le bac à douche et les réparations doivent être finies. L'aire de co-voiturage sera à disposition des utilisateurs au 24 juin 2019.

Christian GENDRE

- Le tuyau du compteur d'eau aux toilettes publiques a cassé.

#### 13. Agenda

- 12/06, 17h30 : réunion Tilles
- 13/06 : Réunion coda 71
- 14/06, 18h00 : inauguration caserne
- 18/06 : rencontre IEN.
- 19/06, 10h30 : jury d'assises, mairie d'Hurigny
- 27/06 : MBA conseil des maires.
- 28/06 : Rencontre Pdt du conseil départemental
- 30/06 : Batailles d'Azé

Tous les points étant abordés, la séance est levée par le Maire à 23h30.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 09 juillet 2019 à 20h00.